

COMMUNIQUE DE PRESSE

STOP à la rougeole en Occitanie

Une seule protection : la vaccination

Depuis novembre 2017, le nombre de cas de rougeole augmente de manière importante sur l'ensemble de notre territoire et en Europe. L'Occitanie est la deuxième région la plus concernée par la recrudescence de cette maladie qui peut être grave. Face à cette situation, l'Agence Régionale de Santé rappelle que le meilleur moyen de se protéger et de limiter la propagation du virus, c'est de se faire vacciner !

Plus de 220 cas de rougeole ont été enregistrés depuis novembre 2017 en Occitanie, et le nombre de cas continue d'augmenter. Maladie hautement contagieuse et couverture vaccinale insuffisante sont deux facteurs qui favorisent une circulation active du virus. Dans 9 cas sur 10 les personnes infectées sont non ou insuffisamment vaccinées. À ce jour, aucun département d'Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale à 2 ans pour les 2 doses de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie. Pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018, le vaccin ROR est obligatoire.

Seuls les symptômes de la rougeole peuvent être traités. Pour être protégé efficacement, une seule solution : la vaccination. Le vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) est recommandé dès l'âge de un an, mais aussi chez les adultes nés après 1980.

Les professionnels de santé sont également incités à vérifier leur statut vaccinal. Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas bénéficier de la protection vaccinale : nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées ...

Souvent considérée à tort comme bénigne, la rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance, elle concerne aussi les adolescents et les jeunes adultes. Elle se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée. Elle peut entraîner de graves complications (pneumopathie, encéphalites...) et des hospitalisations.

La rougeole est 10 fois plus contagieuse que la grippe. Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs, ...). En cas de contact avec une personne atteinte de la rougeole, il est important de s'adresser rapidement à son médecin traitant. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole ou si vous avez été vacciné(e). Si besoin, une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.



Pour en savoir plus consultez

- [L'affiche et le dépliant grand public](#) édités par l'ARS Occitanie
- Le site [vaccination-info-service .fr](http://vaccination-info-service.fr) (ANSP/Santé publique France)
- [L'évolution de la situation épidémiologique](#) (ANSP/Santé publique France)

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr